



**Note de N PERUEZ - Franco STIVALA- Brigitte BISIAUX.**

Vous travaillez dans le secteur associatif sanitaire et social médico-social non lucratif. (CC 51, 66, CLCC, Croix Rouge). **De fait votre employeur est adhérent à UNIFAF.**

Autre possibilité vous ne relevez pas de ces conventions collectives mais **votre employeur a adhéré volontairement à UNIFAF.**

**Vous êtes demandeur d'un CIF CDI auprès d'UNIFAF et sur liste d'attente depuis au moins 2 ans.**



**Vous avez un compte personnel de formation (CPF). A défaut allez immédiatement l'ouvrir sur :**

**[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)**

(cela prend 5 minutes, si besoin faites vous aider).

**Si vous vous engagez à utiliser l'intégralité de votre CPF (quelle que soit sa durée) dans le cadre de votre demande de CIF vous avez de fortes chances de pouvoir obtenir votre CIF très rapidement.**

Vous êtes une section syndicale : Expliquez le dossier à votre employeur, demandez-lui, en urgence, un état des lieux des demandes de CIF dans votre structure. Contactez, avec ou sans lui tous vos collègues concernés.

Si, après lecture de cette note, vous avez un doute sur ce qu'il faut faire :

- vous êtes adhérent CFDT : **Contactez votre section syndicale ou le syndicat départemental CFDT Santé Sociaux <http://www.fed-cfdt-sante-sociaux.org>** adresse du syndicat à droite. Il pourra vous mettre en lien avec des mandatés UNIFAF, CPNE FP ou DR CPNEFP qui sauront vous répondre et vous aider.
- **Vous n'êtes, à ce jour, pas adhérent CFDT**, contactez quand même le syndicat départemental CFDT Santé Sociaux (lien ci dessus) qui vous aidera.  
**Car s'engager pour chacun et agir pour tous** n'est pas qu'un slogan !

**Si vous n'arrivez pas à joindre les mandatés CFDT faites quand même votre demande.  
LE JEU EN VAUT LA CHANDELLE !**

**Lisez bien les conditions à remplir et préparez rapidement vos documents et votre courrier.**

**Conditions à remplir :**

Etre demandeur de CIF CDI et sur liste d'attente depuis au moins 2 ans.  
Viser un diplôme éligible au CPF (Plus de 80 % des CIF sur liste d'attente le sont),  
Avoir été reçu au concours d'entrée s'il y en a un.  
Avoir activé son CPF et s'engager à en mobiliser l'intégralité.  
Disposer d'un courrier du centre de formation disant qu'il peut vous accueillir (avec une date).  
Disposer d'une autorisation d'absence de votre employeur.

**Démarches**

Récupérez en urgence un courrier du centre de formation précisant l'accord d'accueil dans la formation avec une date d'entrée en formation sur fin 2015 ou sur 2016.

Joignez la dernière autorisation d'absence accordée par votre employeur (au besoin redemandez lui en une).

**Avec vos documents mis à jour, adresser à votre délégation régionale d'UNIFAF. (Coordonnées sur le site <http://www.unifaf.fr> puis carte de France) un courrier.**

**Modèle ci dessous.**

Nom prénom UNIFAF

Adresse ADRESSE

Téléphone (*mettez le pour que les services UNIFAF puissent vous joindre en direct au plus vite*)

Mail

A : (lieu), date

Objet : CIF ET CPF

Courrier RAR

Madame, Monsieur,

Je suis sur liste d'attente depuis X Années.

Ma référence de dossier CIF est :

J'ai été informé que des financements et articulations CIF-CPF sont possibles et que 30 millions ont été débloqués à cet effet par le conseil d'administration national d'UNIFAF du 6 novembre.

Je souhaite pouvoir bénéficier de ce dispositif et de ce financement exceptionnel. Je m'engage à utiliser l'intégralité de mon CPF (soit X heures) dans mon dossier CIF.

Vous trouverez avec ce courrier les premières pièces nécessaires à l'étude de ma demande :

- Copie de ma demande de CIF et de votre dernière réponse.
- Attestation de réussite au concours d'entrée en formation (*Oter si inutile*)
- Copie de l'autorisation d'absence accordée par mon employeur.

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : [cfdt-sante-sociaux.net](http://cfdt-sante-sociaux.net)

[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)

- Document du centre de formation précisant qu'il peut m'accueillir à compte de (mettre date).

Je vous remercie de prendre ma demande en considération et de me tenir informé(e) des suites que vous lui donnerez. Je demeure à votre disposition pour l'envoi de tout autre document qui vous serait nécessaire.

En l'attente de votre réponse,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma considération.

Signature

**Le financement de la totalité de votre CIF pourra alors être éventuellement pris en charge**  
sur l'enveloppe initialement provisionnée au titre du CPF pour 2015.

Avec ces éléments le dossier pourra être engagé par UNIFAF. Engagé signifie que la formation peut démarrer en 2016 mais que le dossier est bien enregistré chez UNIFAF avec un financement sur l'enveloppe 2015. D'où envoi impératif avant le 20/12/15.

**Il y a 30 millions d'euros de disponibles mais juste 50 jours pour faire votre dossier complet.**

30 millions c'est au minimum 200 départs possibles en formation de type infirmier(e), éducateur spécialisé, éducateur de jeune enfant, assistant de service social, nous avons pris ici ces professions comme exemple car ce sont les dossiers les plus onéreux du fait des 3 ans de formation à financer, donc imaginez le nombre de départ en formation possible sur des formations plus courtes. Le nombre peut être triplé.

**Vous avez tous une chance d'obtenir ces financements si vous vous mobilisez rapidement car 30 millions c'est beaucoup mais peu à la fois. Si toutes les personnes ayant un dossier en attente font une demande les 30 millions n'y suffiront pas.**

**La règle commune UNIFAF étant l'ordre d'arrivée des dossiers complets et conformes, soyez dans les premiers.**

Adressez votre courrier en  
RAR  
(Gardez en une copie)

Et ne vous privez pas d'un premier  
contact téléphonique avec UNIFAF  
pour les informer de votre souhait  
d'être pris en compte dans ce dispositif.



**Vous n'êtes pas concerné mais connaissez un(e) collègue pouvant  
l'être, transmettez lui ce document.**